Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 022-212200745-20260205-2026_04-DE

N° 2026-04

DÉPARTEMENT DES COTES d'ARMOR

COMMUNE du HAUT-CORLAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 28 janvier 2026 *Date d'affichage : 28 janvier 2026*

L'an deux mil vingt-six, le 5 février à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de LE HAUT-CORLAY, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Pierre LE BIHAN, Maire.

Présents : Jean-Pierre LE BIHAN, Maire - Maryanick BERNARD - Yves DUÉDAL - Christophe LE MEUR Adjoints -– Jérôme AUDOUIN - Stéphanie COURCOUX - Marina GUILLOT FLOURIOT - Gaëtan HERVÉ - Roselyne LEVRIER – Isabelle LE BARS - Laurent NOËL

Excusé donne pouvoir : Jean-Philippe RAOULT donne pouvoir à Gaëtan HERVÉ

Excusé : Hervé OLLIVIER Conseiller délégué

Absent : Gérard LECOMTE

Secrétaire : Stéphanie COURCOUX

Votants : 12	Pour : 12	Abstention : 0	Contre : 0

SALLE DE SPORTS – TARIFS DE LOCATION 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

SALLE DE SPORTS – LA CROIX	Gratuité aux associations de l'entente intercommunale du Pays de Corlay
TARIFS 2026	**Autres associations** Journée : 10 €/heure Soirée : 20 €/heure En supplément – Chauffage : 30 €/heure

Fait et délibéré le 5 févier 2026

Le Maire,

MAIRIE LE HAUT-CORLAY (Côtes-d'Armor)